



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

## COMPTE RENDU

Paris, le 12-12-2013

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU CSFPT DU LUNDI 10 DECEMBRE 2013

#### LES AGENTS DE MAITRISE PRINCIPAUX, BRIGADIERS-CHEFS PRINCIPAUX DE POLICE MUNICIPALE ET CHEFS DE POLICE MUNICIPALE VONT EUX AUSSI BENEFICIER D'UNE REVALORISATION INDICIAIRE

Présidée par Philippe Laurent en présence de M. Serge Morvan Directeur Général des Collectivités Locales et de Mme Sophie Leuret, conseillère Fonction publique auprès de Mme Lebranchu cette séance portait notamment sur la revalorisation des grilles atypiques des filières technique et police municipale.

La FA-FPT était représentée par Pascal Kessler (titulaire), Pascal Derepas (suppléant et membre du groupe de travail sur l'impact des rythmes scolaires sur les agents), Bruno Ragot (suppléant, expert sur le dossier apprentissage), le docteur André Guenec (expert sur le plan d'action du Fonds National de Prévention de la CNRACL), Fabien Golfier (expert filière police municipale) et Bruno Collignon (titulaire et président de la FS 5).

En introduction, la FA-FPT a tenu à remercier la DGCL pour son engagement sur le dossier concernant les grilles atypiques de la filière sapeurs-pompiers professionnels, engagement qui permettra à ce dossier, le dernier de l'ensemble des filières de la FPT, d'être soumis à l'avis du CSFPT dès le printemps 2014 et non au cours de l'été, voire de l'automne, comme prévu initialement.

Un vœu concernant l'application rapide des mesures de revalorisation de la catégorie C pour les sergents et adjudants a d'ailleurs été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Sur les quatre projets de décrets proposés, 16 amendements ont été déposés par les organisations syndicales, dont 4 par la FA-FPT. Ceux-ci ont été présentés en plénière par Fabien Golfier, expert pour la filière police municipale.

La FA-FPT a soutenu l'ensemble des amendements. Aucun n'a été retenu par le gouvernement.

Après avoir rappelé que la revalorisation des grilles indiciaires de catégorie C s'inscrivait dans une mesure d'urgence visant à prioriser les plus faibles rémunérations de la Fonction publique (pour mémoire, le gain de rémunération correspond pour certains échelons à 4% de revalorisation du point d'indice), la FA-FPT s'est abstenue sur l'ensemble de ces projets.

Cette abstention s'inscrit dans une volonté de ne pas sanctionner le choix d'une revalorisation ciblée dans un premier temps vers la catégorie la plus touchée par la précarité mais rappelle également notre détermination à ouvrir très rapidement les négociations salariales sur l'ensemble des catégories et sur la réorganisation globale des cadres d'emplois.

Un vœu concernant l'ouverture d'examens professionnels transitoires destinés aux chefs de police municipale a été approuvé par l'ensemble des organisations syndicales.

Le plan d'action du Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de la CNRACL a ensuite fait l'objet d'une présentation détaillée.

La FA-FPT est intervenue pour solliciter l'implication de la CNRACL dans les travaux en cours sur la pénibilité dans la Fonction publique et a rappelé son attachement à la prévention des risques psychosociaux et de la souffrance au travail qu'ils engendrent.

../..

Ce plan d'action pour l'exercice 2014-2017 a été approuvé à l'unanimité.

Dernier point à l'ordre du jour de cette séance plénière, le rapport présenté par la Formation Spécialisée numéro 2 sur l'apprentissage en alternance dans les collectivités locales.

Les propositions contenues dans ce rapport (consultable à partir du site de la **FA-FPT**) visent à faciliter le développement de l'apprentissage dans la Fonction publique territoriale.

Ce rapport contient des propositions qui demandent par exemple :

- La création d'un véritable statut pour les apprentis ;
- La reconnaissance du maître d'apprentissage par une revalorisation de la NBI porté à 30 points ainsi que du dégageant du temps de travail pour assurer le suivi de l'apprenti.

Il a été approuvé à l'unanimité.

Le bureau du CSFPT a traité les points suivants :

1- Suivi des textes :

Projet de décret sur le code de déontologie (police municipale) en attente d'avis de la CCPM.

Projet de loi MAP territoriale et affirmation des métropoles (1<sup>er</sup> volet de l'acte III) en 2<sup>ème</sup> lecture à l'Assemblée nationale.

Le décret relatif à la formation de certains agents de police municipale a été publié au Journal Officiel le 6 décembre.

Le décret relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels a été signé par le ministre de l'Intérieur.

Le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires poursuit son parcours parlementaire...

Les trois projets de décrets concernant la revalorisation de la catégorie C et B ont obtenu un avis favorable de la CCEN le 5 décembre dernier et sont en cours d'examen au Conseil d'Etat.

Enfin, le projet de décret sur les centres de gestion (CSFPT du 13 novembre) sera soumis pour avis de la CCEN le 9 janvier prochain.

2- Ordre du jour prévisionnel de la prochaine plénière (5 février) : quatre projets de décrets statutaires et indiciers pour les médecins et les puéricultrices.

Projet de décret sur le vote électronique dans la FPT (élections professionnelles).

Projet de décret sur les groupes hiérarchiques.

Au cours de ce bureau, la **FA-FPT** représentée par Bruno Collignon est intervenue sur la situation des agents impactés par le projet du Grand Paris, situation qui justifierait que le CSFPT se saisisse de ce sujet afin de sécuriser les conditions de transfert des agents concernés.

La **FA-FPT** a également souhaité que la question des maisons des services au public (réunion organisée par Mme Cécile Dufлот le 28 novembre dernier) soit évoquée au sein du CSFPT.

Nous avons également soutenu la proposition de création d'un groupe de travail chargé du suivi de la loi relative aux Agents Non Titulaires dans la FPT.

La DGCL nous a par ailleurs informés de la création d'un groupe de travail sur le thème des risques psychosociaux.

Enfin, la situation des professeurs enseignants sera évoquée dans le cadre des travaux du groupe inter Formations Spécialisées « Catégories A ».

Calendrier prévisionnel pour l'année 2014 : mercredi 8 janvier 10h Bureau, mercredi 29 janvier 11h30 vœux, mercredi 5 février 9h Bureau – 10h plénière, mercredi 12 mars 9h Bureau – 10h plénière, mercredi 30 avril 9h Bureau – 10h plénière, mercredi 11 juin 9h Bureau – 10h plénière, mercredi 2 juillet 9h Bureau – 10h plénière

Le pôle statutaire de la **FA-FPT**

